

Harcèlement(S) et violences au travail, une institution qui protège ses agresseur·ses

**Une fois encore, le Magasin CNAC de Grenoble est mis en cause aux Prud'hommes.
Une institution devant les tribunaux qui ne protège pas ses salarié·es et les maltraite.**

Depuis des années, cette institution d'art contemporain, basée à Grenoble, utilise des méthodes de direction brutales et toxiques. De nombreux·ses salarié·es ont signalé une grande souffrance professionnelle malgré de multiples alertes données par les instances représentatives du personnel, par la médecine du travail et avec l'intervention de l'inspection du travail.

Depuis l'arrivée de la dernière direction en 2022, cette tendance s'est aggravée et les cas de travailleur·ses dénonçant des faits de harcèlement continuent de se multiplier. Ces victimes se retrouvent souvent contraintes au silence, dans des situations de précarité psychologique, professionnelle et économique qui ne leur permettent pas à toutes d'enclencher des procédures afin de dénoncer et de lutter contre ces agissements.

La sécurité et la santé de travailleur·ses de l'établissement sont directement impactées (on ne compte plus les procédures passées et en cours), entraînant désormais **une dégradation durable des conditions de travail** :

- imprécisions du contenu de leurs missions, informations et injonctions contradictoires, absence de coordination, manque de ligne directrice empêchant d'atteindre des objectifs précis et de réaliser un travail de qualité, qui aboutit à une perte de sens...
- travail mené dans l'urgence, surcharge mentale, pression constante, objectifs inadaptés aux moyens, moyens inadaptés aux missions, multitâches ou polyvalence forcée, changements organisationnels mal anticipés, qui conduisent à développer des situations de stress, d'épuisement professionnel et une organisation du travail dysfonctionnelle
- absence de soutien hiérarchique, management décrit comme dévalorisant les compétences et capacités des salarié·es, représailles, brimades, mises au placard, pressions des un·es contre les autres...

Autant d'éléments qui impactent les salarié·es et conduisent à une forte instabilité des équipes, à bout de souffle : licenciements, inaptitudes, turn-over, CDD non reconduits, démissions, arrêts de travail, prud'hommes... Autant d'indicateurs révélateurs de l'existence de risques psycho-sociaux. **Le CNAC est aujourd'hui une institution qui refuse de regarder cette réalité. Une institution financée par l'argent public, dotée de "missions d'intérêt général" et dont le conseil d'administration comprend comme membres de droit ses principaux financeurs** : État, Région, Département, Ville.

Intérêt général, dit-on ? Et que dit ce Conseil d'Administration qui ne peut méconnaître la situation ?

Rien ! Il demeure impassible face aux signalements des personnels et à la dégradation de leurs conditions de travail.

Pire ! Il ne met pas tout en œuvre pour respecter son devoir de prévention des risques de santé et sécurité au travail..

En 2024, la direction passe un nouveau cap quand une déléguée du personnel exerce son droit d'alerte suite à des faits d'agression et de harcèlement sexuel de la part d'un membre du Bureau de l'association qui lui avaient été relatés.

Quelle a été la réaction de la direction ?

S'appuyant sur une enquête interne qui pose question (cabinet externe choisi de manière unilatérale par l'employeur, témoins non contacté·es, témoignages orientés, etc.), elle s'attaque à la lanceuse d'alerte en l'accusant de diffamation envers l'institution !

Une enquête qui interroge, mais qui pourtant cite et maintient les faits rapportés par la déléguée du personnel...

Le Magasin CNAC enclenche dès lors une procédure de licenciement pour faute grave à l'encontre de la déléguée du personnel ayant signalé des faits de VHSS qu'on lui avait rapportés.

Un licenciement refusé par l'inspection du travail !

En réponse, la direction du CNAC persévère et mandate son cabinet d'avocat pour multiplier les appels quant à la décision de l'inspection du travail, qu'elle maintiendra. Ces procédures, longues et coûteuses, financées sur fonds publics, pèsent lourdement sur les salarié·es concerné·es. Alors même que les structures subventionnées par le ministère de la Culture, comme le CNAC, se doivent de mettre en place un plan de lutte contre les VHSS (violences et harcèlement sexistes et sexuels) !

Notre camarade est finalement licenciée pour inaptitude – reconnue d'origine professionnelle – à travailler dans cette structure, après des mois de souffrances affectant sa santé physique et mentale ainsi que sa carrière professionnelle. **La victime démissionne. La personne mise en cause pour harcèlement et agression sexuelle** – et déjà impliquée dans des procédures pour harcèlement moral – **est, quant à elle, reconduite dans son mandat.**

Circulez !

En soutien à notre camarade, ancienne déléguée du personnel, et face à l'ampleur des témoignages recueillis, lesquels ne se limitent pas aux salarié·es, le syndicat SUD Culture Solidaires, membre de l'union syndicale Solidaires, se mobilise pour dénoncer cette situation de violence institutionnelle systémique au sein du Magasin CNAC - Centre national d'art contemporain à Grenoble, et se porte intervenant volontaire dans la procédure prud'homale engagée par notre camarade lanceuse d'alerte.

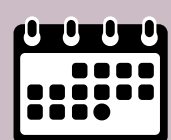
SUD Culture Solidaires dénonce une institution qui protège ses agresseur·ses et le manquement du CNAC face à ses obligations en tant qu'employeur.

SUD Culture Solidaires réaffirme sa détermination à défendre la santé et la sécurité des salarié·es et à faire respecter les obligations légales de prévention du harcèlement et des violences au travail.

 **Ce n'est pas la Culture que nous voulons !**

 **Ce n'est pas le travail salarié que nous voulons !**

Ce ne sont pas des conditions de travail en accord avec nos valeurs ni avec la LOI, qui nous oblige, TOUSTES, à lutter contre les souffrances au travail et à prévenir les violences sexistes et sexuelles.



Une conférence de presse aura lieu le vendredi 21 novembre à 11h

Elle se tiendra à la Bourse du Travail - Salle FERRER
située au 3 rue du Château d'eau 75010 Paris

Nous vous remercions de nous indiquer votre présence :
01 40 15 82 68 ou contact@sud-culture.org